

Dossier :
Le SNUipp-FSU 13
Qui, quoi, quand et où?
Pages 5, 6, 7 et 8

Bouches-du-Rhône :
Le 13 département rouge
Quel impact pour les écoles ?
Page 9

Education :
Direction d'école
Des réponses insuffisantes...
Page 11



INFO Hebdo



FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

SNUipp

N°711

4 septembre 2020

ISSN 07638086



Une rentrée... particulière...



Expéditeur : **INFO
Hebdo**

SNUipp-FSU13 - 2, Square Cantini 13006 Marseille
Bulletin hebdomadaire de la section des Bouches-du-Rhône
Imprimerie CCI 9 avenue Paul Héroult 13015 Marseille

CPPAP 0420 S 07295 ISSN 07638086

Dépot légal : 30/04/2020

Directeur de Publication : **Christophe DORÉ**

N° 711 du 4 septembre 2020

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU13. Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en nous adressant un courrier.

Plus jamais ça ! Construisons ensemble le jour d'après

Mardi 26 mai, 20 organisations associatives et syndicales publient un plan de sortie de crise. Dans un document détaillé de 24 pages, les organisations signataires défendent 34 mesures pour répondre de concert aux enjeux sanitaires, sociaux, économiques et écologiques auxquels font face nos sociétés.

Depuis janvier, les différentes organisations ont multiplié les rencontres et collaborations, convaincues qu'il n'est pas de réponse à l'urgence écologique sans une réelle justice sociale. Ce collectif qui a lancé le 27 mars une pétition appelée " Plus jamais ça ", n'a eu de cesse de souligner l'impérieuse nécessité d'une rupture avec les politiques menées jusqu'à présent, nécessité dramatiquement rappelée par la crise actuelle. Il a publié le 26 mai une série de mesures concrètes pour répondre à la crise sanitaire et à la crise économique qui suit, tout en posant les jalons d'un nouveau projet de société.

Décliné en 34 mesures, le plan fait la démonstration qu'il y a des alternatives au capitalisme néolibéral, productiviste et autoritaire, et que ces alternatives sont crédibles, désirables et réalisables, à condition que les moyens politiques soient mis au service des objectifs de transformation sociale et de préservation de l'environnement.



Les deux premières parties de ce plan s'attachent à formuler des propositions pour répondre de façon urgente et efficace à la double crise sanitaire et sociale. La troisième partie de ce plan indique les mesures pour une refondation de la fiscalité et du système financier au service d'une juste répartition des richesses et d'une véritable transition écologique. La dernière partie du document présente à la fois les moyens à mettre en oeuvre pour une reconversion sociale et écologique de la production agricole, industrielle et des services ; tout en dressant un plan ambitieux de relocalisation des activités accompagné de mesures fortes de solidarité internationale.

Ce plan est donc global – à l'image des crises actuelles – mais les mesures proposées se veulent concrètes et spécifiques. Car, pour le collectif, l'action est urgente et des décisions s'imposent dès aujourd'hui, en s'appuyant sur les luttes collectives et les pratiques alternatives.

Les organisations signataires du "plan de sortie de crise" : Action Aid, Alternatiba, ANV-COP 21, Attac, CGT, Confédération paysanne, Convergence nationale des services publics, Droit Au Logement, Fondation Copernic, FSU, Greenpeace France, Notre Affaire à Tous, Les Amis de la Terre, Oxfam, Reclaim Finance, Solidaires, UNEF, UNL, Youth for Climate France, 350.org

Une rupture profonde s'impose ! Journée d'action le 17 septembre

La rentrée sociale revêt un caractère tout à fait inédit à plus d'un titre. Aux conséquences humaines de la crise sanitaire, s'ajoutent des mesures régressives portées par le Gouvernement. Celles et ceux qui travaillent et produisent les richesses, dont les salariés qui ont été particulièrement exposés et mis à contribution pendant le confinement, sont les premiers à payer les velléités d'employeurs qui annoncent licenciements et délocalisations. Pendant ce temps, ils maintiennent le versement de dividendes pour les actionnaires et exigent de nouvelles exonérations de cotisations sociales et des baisses d'impôts

Préparée sans réelle prise en compte de la situation sanitaire et sans moyens supplémentaires, la rentrée scolaire et universitaire inquiète les jeunes, les familles et les professionnels, cela dans le cadre d'un protocole sanitaire ministériel illisible et sans cesse remis en cause. Nous exigeons la mise à disposition gratuite de masques en quantité suffisante à l'ensemble des collégiens, lycéens et étudiants. Il en va de même pour l'ensemble de la population. Pour le monde du travail il revient aux employeurs de prendre en charge les mesures de protections individuelles et collectives, dont la distribution gratuite de masques en quantité suffisante. La réduction du temps d'exposition également nécessaire induit de discuter de l'organisation, des conditions de travail et réduction du temps de travail.

Les organisations syndicales et de jeunesse affirment ensemble que la priorité doit être donnée à la préservation et à la création en nombre d'emplois stables et qualifiés, à la sortie de la précarité en particulier des jeunes travailleurs, des étudiants, avec leur mise en protection sociale. Cela passe notamment par la réduction du temps de travail sans perte de salaire, le développement des services publics et des industries nécessaires à la réponse aux besoins en biens et services, en prenant en compte l'urgence écologique.

Il est urgent d'augmenter les salaires, les traitements, les pensions et les minima sociaux
Il est également temps d'en finir avec les aides publiques de toute nature dont bénéficient de grandes multinationales sans contrepartie et contrôle d'utilisation.

La période a également confirmé les exigences communes qu'ont portées nos organisations lors de la lutte contre la réforme du système des retraites.
Nos organisations condamnent toute nouvelle régression en matière de retraite et de protection sociale programmées notamment par le Gouvernement au détour du projet de loi de finances de la sécurité Sociale (création de la cinquième branche, augmentation de la CSG, etc. ...).

L'urgence sociale impose aujourd'hui tout au contraire, de préserver notre système intergénérationnel et d'envisager une protection sociale incluant la dimension professionnelle tout au long de la vie, des années d'études à la retraite.

La situation impose donc des mesures de transformation profonde en totale rupture avec les politiques économiques et sociales actuelles. Un énième « plan de relance » qui ne remettrait pas en cause ces politiques ne pourrait conduire qu'à une aggravation de la crise sociale, économique et écologique. La question de l'emploi est centrale : lutte contre la précarité et la pauvreté, hausse des salaires, développement des services publics, abandon définitif de la réforme des retraites .

Les organisations CGT, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNEF et UNL appellent à faire de la journée du 17 septembre une première journée d'action selon des modalités à définir dans les secteurs professionnels et les territoires (grèves, manifestations, rassemblements, etc. ...) pour imposer le changement nécessaire.



REPENSER L'ÉCOLE AVEC CELLES ET CEUX QUI LA FONT AU QUOTIDIEN.

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



**Le secrétariat du SNUipp-FSU 13 :
de gauche à droite**

Virginie AKLIOUAT (secrétaire générale)

Claire BILLÈS, Sébastien FOURNIER (secrétaires adjoint-e-s)



Sommaire

Page 2 : Infos nationales

- Plus jamais ça !
- Une rupture profonde s'impose, journée d'action le 17 septembre

Page 3 : Edito

Page 4 : CAPD

- Gestion des personnels : la transparence et l'équité mises à mal
- CAPD Hors classe et classe exceptionnelle
- Un nouveau DASEN

Pages 5, 6, 7 et 8 : Dossier

- Le SNUipp-FSU 13 : qui, que, quoi, quand, où ?

Page 9 : Bouches-du-Rhône

- Le 13 département rouge : quelles conséquences pour les écoles
- Entrevue avec la Mairie de Marseille

Pages 10 et 11 : Education

- 2S2C, une refonte déguisée des missions de l'école ?
- Démantèlement de l'Education Prioritaire
- PSY-EN, rester près du terrain !
- Numérique à l'école : une expérience révélatrice
- Direction d'école : des réponses insuffisantes
- Nouveaux programmes :

Page 12 :

- Bulletin d'adhésion

Edito

La rentrée 2020 se fait dans des conditions que nous n'aurions jamais cru connaître.

La crise sanitaire toujours présente, particulièrement dans notre département, oblige les enseignant-es à repenser la façon d'exercer leur métier, et fait des gestes barrière de nouveaux gestes professionnels. Et les collègues sont bien seuls en cette rentrée à y réfléchir et s'y préparer ! En effet, le nouveau protocole tient en quelques pages, toutes les mesures protectrices hormis le port du masque pour les personnels et le lavage des mains ont disparu ! Bien que désavoué à de multiples reprises pour sa gestion de la crise, le maintien de Blanquer au ministère de l'Education Nationale est un signal fort envoyé à la profession. L'objectif est clair : poursuivre la casse du service public d'Education !

Pour cela, notre ministre se trouve être très bon élève, et la crise sanitaire est un bon alibi à l'application de ses mesures destructrices.

Le maintien des 2S2C a pour but de déléguer aux collectivités territoriales les activités sportives et culturelles, et par ce biais renforcer le centrage des enseignant-es sur les fondamentaux. Le développement du numérique suite à l'enseignement à distance est le nouveau mantra du ministère, alors qu'il accroît fortement les inégalités. Les évaluations nationales CP et CE1, à l'identique de celles de l'an dernier, comme si l'école n'avait pas été interrompue, constituent l'unique réponse « pédagogique » apportée au

nécessaire rattrapage des apprentissages. Le SNUipp-FSU en demande l'annulation !

L'application de la loi de transformation Fonction Publique a montré ses premiers effets, avec un mouvement sans aucune transparence et lourd de conséquences pour de nombreux collègues victimes d'erreurs. Cette année, les délégué-es du personnel seront également écarté-es des promotions. Le SNUipp, avec la FSU, continuera de se battre contre la disparition des CAP et CHSCT.

La crise a également mis en lumière les aspirations de la société à une autre politique : plus solidaire et écologique. C'est le sens de l'appel #PlusJamaisça et du plan de sortie de crise rédigé par une vingtaine d'organisations dont la FSU. Après les très fortes mobilisations contre la réforme des retraites, cette année annonce aussi des mouvements d'ampleur. Cela commence dès le 17 septembre par une journée d'action interprofessionnelle pour les salaires, et les 25 et 26 septembre pour le climat.

Toute l'année, le SNUipp-FSU 13 sera présent à vos côtés, lors de tournées d'écoles, de stages, de RIS, de mobilisations. Ensemble, construisons ce monde d'après, réaffirmons notre projet pour une Ecole émancipatrice et une société plus juste !

Bonne rentrée à toutes et tous !

Gestion des personnels : l'équité et la transparence mises à mal

La loi de Transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 était censée permettre « une gestion plus simple et plus souple des ressources humaines », avec l'objectif de « fluidifier le dialogue social ». La réalité montre surtout une volonté de mettre les organisations syndicales sur la touche, toujours au détriment du fonctionnement du service et des agent.es, réduisant par-là même les droits des personnels.

Depuis le 1er janvier 2020, les CAPD ne sont plus compétentes en matière de mobilité. Alors que le ministère a imposé de nouvelles règles et de nouvelles applications informatiques, les délégué.es du personnel ont été écarté.es : l'administration a été privée de leur expertise, les enseignant.es ont été privé.es du contrôle de l'équité et de la transparence. Concrètement, aucune information collective relative au mouvement inter et intra-départemental

n'est donnée aux personnels comme à leurs représentant.es. Cette mise en oeuvre par le gouvernement d'un traitement individualisé des personnels ne garantit plus l'intérêt collectif ni l'application de règles communes pour toutes et tous. C'est un recul préjudiciable pour toute la profession. Nous devons collectivement assurer la transparence et l'équité en partageant les résultats du mouvement et ainsi permettre au SNUipp-FSU et aux collègues de vérifier les informations.

Ne laissons pas l'administration imposer l'arbitraire !

Au 1^{er} janvier 2021, ces mêmes règles s'appliqueront à l'avancement (passage accéléré aux échelons 6 et 8 de la classe normale, échelon spécial de la classe exceptionnelle) et aux changements de grade (passage hors classe exceptionnelle).

Enfin, en janvier 2022, la dernière étape

de cette loi de Transformation de la Fonction Publique sera l'installation d'une nouvelle instance - le Comité Social d'Administration (CSA) - issue de la fusion des actuels Comités Techniques (où se discute les moyens) et des Comités Hygiène Santé Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT). Pourtant, les CHSCT ont démontré toute leur utilité, particulièrement durant la crise sanitaire, tant en termes de prévention des risques professionnels que pour traiter des situations exposant la santé ou la sécurité des agent.es. Bien que leur rôle soit violemment attaqué, les élu.es du SNUipp-FSU restent déterminé.es à faire valoir leur expertise et leur connaissance du terrain, à exiger le rétablissement d'un dialogue dans l'intérêt du service public d'éducation et de ses personnels. La transparence et l'équité sont deux principes intangibles qui guident le SNUipp-FSU dans la défense des personnels.

Promotions Hors Classe

Nationalement, le taux des promu-es HCl est passé de 13,2 % en 2018 à 15% l'an dernier pour atteindre les 17% cette année 2020, un engagement de l'état afin d'atteindre l'égalité 1er-2nd degré dans l'accès de la Hors Classe.

Sur les 3559 promouvables dans notre département, 606 sont promu-es au 1er septembre 2020, soit 505 femmes et 101 hommes, respectant ainsi la proportion F/H des PE du 13. Parmi eux : 59,27 % sont au 11^{ème} échelon, 40 % au 10^{ème}, et 1 personne au 9^{ème} échelon.

Suite au groupe de travail de fin juin, à la demande du SNUipp-FSU 13, la DSDEN a accepté la reconduction de la méthode de départage des égalités par l'AGS afin de ne pas pénaliser les intitulés-trices et dans le but qu'ils-elles puissent dérouler leur carrière sur deux grades.

Avec ce nouveau paramètre, les demandes de recours ont été défendues. Ainsi, parmi les 63 recours, 15 ont finalement été promus.

Les avis DASEN des promus : 202 Excellent, 219 Très satisfaisant, 277 Satisfaisant et 8 à consolider. Le plus haut barème est de 190 pts alors que le dernier promu a 150 pts.

Les avis qui ont été modifiés suite à l'intervention du SNUipp sont modifiés manuellement et nous conseillons à toutes les personnes concernées d'être vigilantes car l'avis n'est pas permanent.

L'administration nous informe que le DASEN va mandater le nouvel IENA pour veiller à l'harmonisation des avis sur tout le département et qu'une grille de correspondance sera mise en place.



Un nouveau DASEN

A la suite au départ à la retraite de Dominique Beck, Vincent Stanek a été nommé DASEN des Bouches-du-Rhône.

Voici nos parcours :

2012-2014 : DASEN de la Nièvre

2014-2016 : DASEN de l'Aisne

2016-2018 : DASEN de l'Hérault

2018-2019 : Cabinet du ministre Blanquer ; Conseiller en charge des affaires pédagogiques

2019-2020 : Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Le SNUipp-FSU 13 a sollicité une audience dès la rentrée, pour porter les revendications de la profession. A ce jour, le DASEN souhaite rencontrer toutes les organisations syndicales en même temps le 10 septembre ! Impossible de parler dans ces conditions d'un dialogue social constructif, dans le contexte d'une rentrée hors-norme.

Promotions Classe Exceptionnelle

Au total, sur les 341 promouvables, il y a 225 promotions. Seul-es les collègues ayant un avis excellent ou très satisfaisant accèdent à la classe exceptionnelle, ce qui prouve une fois de plus le poids prédominant de l'avis DASEN sur la promotion.

Pour le Vivier 1, les 5 recours défendus par le SNUipp-FSU 13 ont été acceptés et les collègues promu-es soit 190 promus.

Pour le Vivier 2, grâce à la même détermination du SNUipp-FSU 13 : tou-tes les collègues du Vivier 2 ont été promu-es soit 35 promus



Le SNUipp-FSU 13 : qui, que, quoi, quand, où ?

Si vous êtes nombreuses-eux à nous contacter, vous ne pouvez pas toujours mettre un visage ou une fonction derrière chacun-e. C'est pourquoi nous avons décidé de vous présenter le fonctionnement et l'équipe du SNUipp-FSU 13 qui met tout en œuvre pour répondre au mieux à vos besoins et concrétiser nos exigences syndicales.

Le SNUipp-FSU 13 c'est :

- Un syndicat à vos côtés au quotidien pour toutes les questions liées au paritarisme (promotions, mouvement, commission de réforme..).
- Un syndicat qui mène une réflexion sur le métier pour le faire évoluer : c'est le rôle de nos « commissions ».
- Un syndicat qui œuvre à un rôle de l'Ecole faisant évoluer la société : c'est le «syndicalisme de transformation sociale». Former des citoyens éclairés, autonomes pour une société plus humaine et plus juste.

Pour cela :

- Nous sommes présents dans toutes les instances départementales et académiques.
- Le travail en commissions permet une réflexion collective pour étayer les dossiers, élaborer des stages dont vous connaissez tou-te-s la qualité.
- Nous sommes très présents dans toutes les instances de la FSU, fédération qui nous permet de porter plus fort toutes nos revendications fonction publique ou interprofessionnelles : salaires, retraites, loi travail...



Mais le SNUipp-FSU, c'est d'abord être à vos côtés,
au quotidien !

Pour cela vous pouvez joindre

la permanence du SNUipp-FSU 13

Ouverte du lundi au vendredi de 13h à 17h30

04.91.29.60.30

Mail : snu13@snuipp.fr

Facebook : SNUipp-FSU 13

Ou l'un-e de nos représentant-e-s sur le terrain
(Liste et coordonnées page 7)

Un accueil téléphonique sera assuré le matin, de 10h à 12h, par la secrétaire qui prendra vos messages. Un(e) militant(e) vous rappellera l'après-midi.



Carole Allione



Christine Balzano



Laurence Baussant



Philippe Béatrix

Les secrétaires départementaux



Bénédicte Zanca



Virginie Akliouat
Secrétaire Générale



Claire Billès
Secrétaire Adjointe



Sébastien Fournier
Secrétaire Adjoint



Corinne Vialle



Elisabeth Teissier



Fabienne Rochat

Les commissions du SNUipp-FSU13

Le SNUipp-FSU travaille tous les matins sur les dossiers paritaires, c'est à dire tout ce qui concerne votre carrière : mouvement, promotions...pour vous apporter les meilleures réponses mais conduit aussi sa réflexion sur le métier, car nous portons un projet pour l'Ecole conçu avec vous.

Pour cela, nous travaillons en commissions thématiques où tous les syndiqués peuvent s'inscrire : Débuts de carrière, CHSCT, , Education Prioritaire, Direction d'école, ASH, Maternelle, Lutte contre l'extrême droite, Affaires marseillaises, Retraite...

Des permanences spécifiques :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Permanence Néo INSPE d'Aix en Pce	Maternelle	Permanence Néo INSPE de Marseille	Direction d'école
ASH	Action sociale	Les élu.e.s à la CAPD vous répondent	CHSCT
Psychologues de l'EN	ASH	Education Prioritaire	AVS-AESH
Retraites	Commission de réforme		



Kévin Rio



Jean-Claude Renault



Pascal Prélorenzo



Céline Peccini



Jean-Olivier Marie



Frédéric Bertet



Aline Bonnard



Véronique Braems



Mickaël Brégliano



Alain Brémond

Les référent-es des sections locales du SNUipp-FSU 13 Année scolaire 2020-2021

SECTIONS LOCALES	REFERENT.E	ECOLE	TEL ECOLE
AIX	PECCINI Céline COTTA Pascal	Alphonse DAUDET Mat Romain ROLLAND mat - Rognac	04 42 23 50 11
ARLES	BILLES Claire MASSE Valérie BRIDAULT Mattieu	JEAN BUON - LA ROQUETTE Mat LES MAGNANARELLES Mat ANAIS GIBERT Mat	06 77 33 68 65 04.90.93.97.20 04.90.93.97.14
AUBAGNE	BAUSSANT Laurence	NELSON MANDELA Elem	04.42.84.06.08
BERRE	BALZANO Christine	FREDERIC MISTRAL Elem	04.42.74.34.30
CHATEAURENARD/NOVES/ ST REMY/TARASCON	BLASZCZYNSKI Vincent DOUSSOULIER Stéphanie RIO Kévin	GABRIEL PERI Elem - Chateaurénard Jean Giono Elem -Rognonas République Elem - St Rémy	04 90 24 35 22 04 90 94 81 28 04 90 92 05 91
CÔTE BLEUE	BRAËMS Véronique	M.MAURON Mat - Chateaufneuf les M.	04.42.79.89.02
GARDANNE/FUVEAU/TRETS	CIRASARO Miranda	JACQUES PREVERT Elem	04.42.58.33.94
ISTRES	BRUN Frédéric GUENNETTE Sabine MARIE Jean-Olivier	Elise et Jean Mille Mat Gouin 1 Elem	04.42.55.51.61 04 42 55 51 80
LA CIOTAT	CHAREYRE-FRANCO Valérie GAILLARD Laurence	Simone Veil Elem - Cuges ROGER LE GUEREC Elem	04.42.70.90.90 04.42.08.51.30
LAMBESC/SENAS/MALLEMORT	TERRIER-BOURDIN Florence VILLETTE Christel	JOLIO CURIE Mat - Mallemort	04.90.59.41.36
MARIGNANE	MARTINEZ Sophie	GUYNEMER 2 Elem	04.42.09.73.26
MARSEILLE 1.2.3èmes	BERTET Frédéric BREGLIANO Mickaël	BUSSERADE - MASSENA Elem NATIONAL Elem	04.91.08.99.04 04 91 50 54 84
MARSEILLE 4.5.6.7èmes	PRELORENZO Pascal MIRET Barbara	FRAISSINET Elem NEUVE STE CATHERINE Mat	04.91.48.07.31 04.91.54.08.30
MARSEILLE 8.9èmes	VIALLE Corinne ZANCA Bénédicte	LE ROUET Elem LA SOUDE Mat	04.91.79.16.41 04 91 40 29 87
MARSEILLE 10.11.12èmes	BOURGOUGNON Charlotte	Beausoleil Elem - La Penne sur Huveaune	06 69 18 27 77
MARSEILLE 13.14.15.16èmes	ALLIONE Carole BONNARD Aline FOURNIER Sébastien	CANET AMBROSINI Mat BOUGE Mat BUSSERINE Elem	04.91.67.35.52 04 91 66 34 84 04 91 98 32 96
MARTIGUES/ PORT DE BOUC	DUSSOL Valérie GUINAUDEAU Myriam ROCHAT Fabienne	ST PIERRE Elem Tourrel Elem Jean Jaurès Elem	04 42 81 49 42 04 42 07 04 76 04 42 80 45 63
MIRAMAS	LLOBET Sophie	VINCENT VAN GOGH Elem	04.90.58.24.06
PORT ST LOUIS	AGNOLI Valérie	DANIELE CASANOVA Mat	04 42.86.01.32
ST MARTIN DE CRAU	BEATRIX Philippe	MARCEL PAGNOL Elem	04.90.47.12.36
SALON	ESCANDE Béatrice AKLIOUAT Virginie ALESSO Luc	LURIAN 2 Elem BASTIDE HAUTE Elem BRESSIONS Elem	04 90 53 12 90 06 86 16 70 23 04 90 56 13 37
VITROLLES	DORE Christophe	JEAN JACQUES ROUSSEAU Elem	04.42.89.25.10
DEBUTS DE CARRIERE	CABASSE Mélina, RIO Kévin, PECCINI Céline, ZANCA Bénédicte FELTESSE Sébastien, COTTA Pascal	INSPE Aix-en-Provence INSPE Marseille	04.91.29.60.30
RETRAITES	BREMOND Alain DOUZENEL Régine MESSAOUDI Jean DELGATTO Marcel	Les lundis à la section ou sur RV	04.91.29.60.30



Mélina Cabasse



Pascal Cotta



Marcel Del Gatto



Christophe Doré



Gérard Leidet



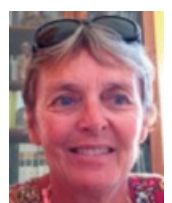
Myriam Guinaudeau



Sébastien Feltesse



Béatrice Escande



Régine Douzenel

Le SNUipp-FSU 13 vous représente dans chaque instance et y défend vos droits !

Les Comités Techniques

Ils concernent les postes, les ouvertures / fermetures de classes, ils ont lieu 3 fois par an en février, fin juin et à la rentrée.

Vos représentant-e-s SNUipp-FSU 13 au CTSD :
V. Akliouat, C. Billès, C. Vialle. B. Zanca

Les commissions de réforme :

Elles concernent les collègues atteints de problèmes de santé graves, invalidants, il y en a environ une par mois, Laurence Baussant y assure la présence du SNUipp-FSU 13.

Le CHSCT Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail

Information, conseil et action sur tout ce qui concerne vos conditions de travail.

Vos déléguées SNUipp-FSU au CHSCT 13 :
Béatrice Escande, secrétaire du CHSCT 13
(secretaire.chsct13@ac-aix-marseille .fr - 06.20.77.36.62),
Claire Billès et Corinne Vialle.

Les Commissions Administratives Paritaires

Elles concernent les personnels.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi de transformation de la Fonction Publique, leurs compétences ont été grandement réduites. En effet, les opérations de mouvement et les promotions n'y sont plus étudiées. Les délégué-es du personnels ne peuvent plus contrôler les résultats et assurer l'équité et la transparence des opérations. En revanche, les temps partiels et les congés formation sont encore à l'ordre du jour de cette instance.

Vos représentants : Laurence Baussant (responsable CAPD), Virginie Akliouat, Céline Peccini, Béatrice Escande, Corinne Vialle, Bénédicte Zanca, Claire Billès, Christophe Doré

La CPAS Commission Paritaire d'Action Sociale

Attributions de diverses aides sociales envers tous les personnels de l'EN : prêt à taux 0, aide financière suite RV avec assistante sociale. En général le 1^{er} mardi de chaque mois. Contacts : Mélina Cabasse et Céline Peccini

DES VALEURS PARTAGÉES

Créé et géré par des enseignants, le CME répond depuis un demi-siècle aux besoins de tous les personnels du monde de l'éducation.

Fondé sur des valeurs de confiance réciproque et de proximité, le Crédit Mutuel Enseignant a développé une offre de bancassurance sur mesure. Il place depuis toujours la qualité du service et la satisfaction du client au cœur de ses préoccupations.

83 ADRESSES POUR RESTER PROCHE
OU QUE VOUS SOYEZ



www.cme.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel
Enseignant



**QUAND LA BANQUE DES ENSEIGNANTS
LES ASSURE, ÇA CHANGE TOUT.**

CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE

**1, Boulevard Sakakini - 13004 MARSEILLE
Tel : 0 820 025 649 - Courriel : 07901@creditmutuel.fr**

**6, Place Jeanne d'Arc - 13100 AIX-en-PROVENCE
Tel : 0 820 300 185 - Courriel : 0790101@creditmutuel.fr**

Crédit Mutuel
Enseignant

Le 13 département « rouge » : quelles conséquences pour les écoles ?

Les Bouches-du-Rhône et Paris ont été classés « rouge » depuis le 15 août suite à une circulation active de la COVID 19. Alors qu'un arrêté préfectoral a été publié précisant le port du masque obligatoire dans plusieurs villes du département, aucune mention n'est faite concernant les conséquences pour les écoles à deux semaines de la rentrée !

Le « protocole sanitaire » publié au mois de juillet met fin quant à lui à toutes les mesures de distanciation sociale et de non-brassage des groupes au sein des écoles.

Dans le contexte sanitaire du mois d'août, et particulièrement dans notre département, cette hypothèse optimiste de retour à la normale n'est absolument

plus envisageable. Et pourtant, le ministère, comme le rectorat, la préfecture ou l'ARS n'ont toujours communiqué aucune nouvelle consigne concernant un renforcement des règles sanitaires au sein des écoles !

Pire : lors de son intervention télévisée le 20 août, Jean-Michel Blanquer renvoyait au règlement intérieur de chaque école les décisions relatives à l'organisation des récréations, des entrées et sorties d'écoles, pour éviter le brassage des élèves ! Pour le SNUipp-FSU 13, il est hors de question que les enseignant-es, et en première ligne les directions d'écoles, portent cette responsabilité !

L'un des scénarii envisagés par le ministère en cas de circulation active du

virus est la scolarisation des élèves à mi-temps afin de diminuer la taille des groupes. Cela ne peut se faire dans la précipitation et l'impréparation. Le SNUipp-FSU le martèle depuis le mois de juin : cette rentrée hors norme aurait nécessité un temps de préparation et de concertation conséquent, et la seule réponse institutionnelle a été un silence assourdissant !

Comme au mois de mars lorsqu'il a finalement fallu fermer les écoles dans la précipitation, l'Education Nationale par l'intermédiaire de son ministre est à nouveau dans le déni d'une situation sanitaire qui se dégrade de jour en jour. Mais rassurez-vous, M Blanquer l'a assuré ; concernant l'enseignement à distance « on est prêt ! ».

Première rencontre avec les élu.e.s à l'éducation de Marseille

Le changement de municipalité, en juin dernier, a fait naître chez de nombreux. ses collègues l'espoir légitime d'une modification profonde dans l'attention portée à la question scolaire à Marseille : changements pour les élèves, pour les personnels et pour le service public d'éducation.

Fort des revendications qu'il porte sur l'amélioration de la situation des écoles dans la Ville et toujours attaché au principe d'indépendance vis-à-vis des responsables politiques, le SNUipp-FSU 13 entend porter haut les exigences si longtemps ignorées des personnels auprès de la nouvelle équipe municipale. Ce que nous avons fait, ce jeudi 27 août lors de la 1^{ère} entrevue intersyndicale avec les 4 élu.e.s à l'éducation et à l'enfance (M. Ganozzi, M. Huguet, Mme Guérard, Mme Batoux).

Première bonne nouvelle, l'intention pour la nouvelle équipe municipale de constituer une forme de guichet unique numérique permettant un suivi des demandes de travaux dans les écoles en lien avec tous les services concernés, un programme d'habilitation des personnels territoriaux leur permettant d'assurer des interventions de différents types dans les écoles, le développement conséquent des moyens matériels et humains permettant de répondre aux besoins des écoles en matière de travaux.

Les élu.e.s de la Ville ont également rappelé leur objectif d'engager un programme de recrutement d'ATSEM pour assurer la présence permanente d'une ATSEM dans chaque classe de maternelle d'ici la fin de leur mandat. Le SNUipp-FSU 13 a redit la nécessité

aussi de faire baisser sérieusement les taux d'encadrement « cantine ».

De même, le parc des installations sportives, des piscines, doit être développé, et rendu au public et accessible aux écoles.

Le SNUipp-FSU est intervenu sur les questions d'urgence : scolarisation de tous les élèves, sécurité sanitaire des personnels et des élèves en cette rentrée si particulière. Nous avons porté haut l'exigence d'une attention indispensable à la question de la saturation en effectif des écoles : la nécessité d'engager de nouvelles constructions, la refonte de la sectorisation là où c'est nécessaire afin que chaque enfant soit, à terme, scolarisé à proximité de son domicile.

Nous avons affirmé la nécessité pour la mairie de faire des comptes-rendus de Conseil d'Ecole le cœur de son recensement des besoins, et d'en être à l'écoute.

Enfin, nous avons demandé la transparence sur deux points : le niveau des allocations octroyé.e.s au privé, la situation réelle du bâti à Marseille. Sur le premier point, les élu.e.s nous ont indiqué une difficulté à ce stade pour déterminer le niveau réel des subventions mais leur intention est d'en faire état dès qu'ils le pourront et le cas échéant, faire en sorte que cette contribution soit conforme à la loi. Sur la question du bâti, s'il ne leur semble pas pertinent de publier l'audit, ils ont indiqué la possibilité pour les organisations syndicales de le consulter: suite à la demande du SNUipp-FSU, le principe

d'un calendrier de concertation a été arrêté, avec des premières rencontres dès le mois prochain.

A ce jour, 128 écoles ont été identifiées comme présentant des nécessités importantes d'intervention. Mais aucune ne présente aux yeux de la mairie une situation de danger pour les personnels et les usagers.

Lors de la présentation de son projet, l'équipe municipale a insisté sur sa volonté de transformer en profondeur le vécu des écoliers marseillais. Il reste maintenant à vérifier dans les actes que ces intentions puissent se traduire. Quelques réponses sont attendues, notamment sur les marges de manœuvres budgétaires que la nouvelle municipalité décidera et/ou parviendra à dégager. C'est évidemment une question cruciale.

Tous les sujets ne pouvaient être abordés dans le cadre de cette première audience dont il faut saluer l'existence. Mais des rendez-vous ont été pris et le SNUipp-FSU se saisira dans les semaines et mois qui viennent de ce cadre pour continuer de faire remonter les exigences des personnels.



2S2C : une refonte déguisée des missions de l'école ?

L'objectif du dispositif 2S2C (Sport, Santé, Culture, Civisme) mis en place au moment du déconfinement, était de proposer aux élèves des activités éducatives dans ces domaines, sur le temps scolaire, lorsque le protocole sanitaire ne permettait pas de tous les accueillir à l'école. La période a démontré que le dispositif phare de JM Blanquer a, faute de moyens et/ou d'infrastructures, concerné très peu d'élèves (2,5%), qu'il a encore augmenté les inégalités entre communes et que, surtout, il ne peut être question qu'il se substitue aux enseignements.

Le dispositif entretient une réelle confusion entre les temps scolaires et périscolaires, entre des disciplines

relevant de l'enseignement obligatoire, qui garantit le droit et l'égalité sur tout le territoire, et des activités facultatives encadrées par des intervenant.es. Un rapport parlementaire présenté en juillet soulève d'ailleurs ces questions. Il y a aussi un risque d'interférence des collectivités territoriales dans l'organisation pédagogique du temps scolaire, voir même des programmes. Les moyens très divers des collectivités, l'entrisme du privé, la délégation aux clubs sportifs, aux associations culturelles et autres génèreraient de nouvelles inégalités territoriales.

Prétendre renforcer les apprentissages désignés comme « fondamentaux » pendant le temps d'enseignement, renvoyant ainsi les activités sportives,

culturelles et civiques à des intervenants extérieurs s'inscrit aussi dans une conception d'une école « allégée pour les pauvres ». Le ministre JM Blanquer a d'ailleurs proposé dans des collèges avec élèves en difficultés de prendre 5 heures hebdomadaires aux autres enseignements pour ne faire que du français et des maths.

Le SNUipp-FSU s'oppose à la mise en place des 2S2C, source d'inégalités territoriales et qui contribueraient à vider l'école de sa substance, sauf à n'être rien d'autre que du temps « périscolaire », facultatif : seul le temps assuré par les enseignant.e.s, qui continuent à mettre en œuvre la totalité des programmes nationaux, doit être identifié comme du temps scolaire.

Démantèlement de l'Education Prioritaire Le SNUipp-FSU organise des états généraux

Depuis l'annonce faite par Blanquer en septembre 2018 de la « rénovation en profondeur », la politique d'Education prioritaire est largement menacée.

S'appuyant sur les rapports Mathiot Azema, de la cour des comptes, de France Stratégie et des sénateurs Lafon et Roux, l'objectif de la réforme 2020 n'est autre que la délabellisation et la répartition graduelle des moyens, signant ainsi la disparition d'une politique nationale de l'Education Prioritaire.

Le nouveau projet prévoit donc de conserver la carte nationale des REP+ en l'état jusqu'en 2022 mais, sous couvert de « territorialisation et de démocratisation », de déléguer la gestion des REP aux recteurs. Cette soi-disant souplesse accordée au terrain afin de prendre en compte les écoles rurales et orphelines ouvre la porte aux inégalités de gestion, aux pressions politiques locales et à une dilution des moyens alloués. Dans le contexte actuel de réduction budgétaire, nous pouvons être certains de voir ces moyens s'évanouir et dans notre département ce serait donc 20 réseaux (147 écoles) dont 14 hors Marseille qui seraient remis en question...

Pour le SNUipp-FSU, l'Education Prioritaire doit être l'outil de la démocratisation de l'accès aux savoirs et à la culture commune et cela passe par une labellisation unique basée sur des critères économiques, sociaux et scolaires transparents incluant les écoles orphelines et rurales, une enveloppe budgétaire qui parte des besoins, une baisse des effectifs dans toutes les classes, la fin des injonctions sur les pratiques qui ont accompagné les dédoublements de CP/CE1...

Venez faire entendre vos revendications pour l'Education Prioritaire en participant aux états généraux de l'Education Prioritaire organisés par la FSU à l'Automne 2020.

Psy EN : refuser l'externalisation, réaffirmer notre attachement à un travail de terrain.

Le rapport de la cour des comptes d'avril 2020 préconise la création d'un service de santé scolaire regroupant médecins, infirmier.es, assistant.es de services sociaux et psyEN, piloté par les rectorats, avec une gestion décentralisée au niveau des départements.

Pour détruire ce qu'il reste des RASED et couper les psychologues de leur ancrage éducatif et pédagogique dans l'institution scolaire, il est prévu d'en transférer le budget dans le programme Vie de l'élève.

Ces préconisations s'inscrivent dans la transformation de la Fonction Publique avec un état stratège, des délégations au privé et des gestions déconcentrées, un contrôle plus grand de l'activité et du temps de travail des agents.

Une vision très réduite de la psychologie à l'école et de l'importance d'une présence de personnels (psyEN, enseignant.es spécialisé.es, AESH...) au quotidien dans les établissements, pour un travail collaboratif et une prise en charge effective des besoins des élèves. Une vision pathologisante où il s'agit de dépister d'éventuels troubles, plaçant les élèves concerné.es dans le champ du handicap et poussant à une externalisation de la prise en charge des difficultés au profit de soins en milieu libéral, financés par les MDPH et accentuant de fait les inégalités au regard de la complexité des démarches à effectuer par les familles.

La cour des comptes acte que la psychologie est un « métier de la santé scolaire ». Rien de tel ne figure dans la circulaire-mission des psyEN : les psyEN sont engagé.es sur la réduction des difficultés et des inégalités scolaires, sur le bien-être psychique et les différents aspects du développement de l'enfant.

S'opposant à cette vision tronquée de nos missions de service public, les syndicats de la FSU concernés (SNUipp, SNES, SNICS, SNUASFP), s'opposent à la mise en place de ce service de santé scolaire et au transfert des personnels aux départements !

Numérique à l'école : une expérience révélatrice

La période du confinement et la nécessité de garder un lien avec les élèves et leur famille, de tenter une continuité scolaire ont mis en débat la question du numérique à l'école. Si cet outil a permis aux enseignant.es de travailler autrement, de très nombreuses questions, des problématiques et des limites ont émergé, notamment liés au creusement des inégalités. L'école est bien le lieu de la socialisation et des interactions qui permettent à chacun-e d'avancer dans une dynamique collective.

Pour le sociologue Bernard Lahire, le problème qui a surgit pendant le confinement est l'accentuation des inégalités de départ, avec le repli sur la sphère familiale et domestique, notamment pour les enfants des familles socialement défavorisées qui ne possèdent pas les codes de l'école ; alors même que les familles s'investissent dans le travail à la maison

de leurs enfants, les malentendus sur ce qui permet de réussir sont renforcés.

Les enfants ont besoin d'un adulte pédagogue qui encadre leurs apprentissages. Par ailleurs, le numérique ne doit pas renforcer l'individualisation des apprentissages, évolution souhaitée par le ministre. S'il est utilisé comme un outil commun, avec un projet collectif, il peut être source d'ouverture et de partage. Mais il ne s'agit pas, ici, de croire ou de faire croire que le numérique pourra solutionner des difficultés récurrentes.

Que l'on soit en distanciel ou en présentiel, le numérique ne peut être qu'un outil comme tout autre outil pédagogique mis à disposition des enseignant.es et des élèves. Il faudra porter cette conviction lors des états généraux du numérique que tiendra le ministère en novembre pour lesquels il a d'ailleurs mis en place un espace de

contributions citoyennes :

https://interview.eloquant.cloud/elcs_z1/itw/answer/s/EkSFFmfJ7j/k/EGN

Les enseignant.es, par leur pratique durant la période de confinement et l'utilisation des outils numériques, doivent pouvoir s'emparer de cette possibilité de s'exprimer, pour tirer le bilan de cette période, dans l'éventualité d'une nouvelle période de confinement, mais aussi au-delà pour définir ce qu'ils attendent du numérique dans le cadre des pratiques de classe ordinaires.

Les besoins sont importants : il y a nécessité de former les enseignant.es afin que cet usage serve à la réussite de toutes les élèves, mais il y a aussi nécessité de disposer de ressources et de matériel adéquats. Le SNUipp-FSU, avec la FSU, s'est par ailleurs engagé dans une réflexion sur la définition d'une politique publique du numérique éducatif.

Direction d'école : des réponses très insuffisantes

Après une année scolaire qui a placé le sujet de la direction d'école sous les projecteurs, malgré une consultation ministérielle identifiant une feuille de route claire et suite aux batailles syndicales menées contre les risques de la proposition de loi Rilhac, le ministère a fini par présenter des premières mesures le 15 juillet dernier. Elles devaient être officialisées dans l'été via une circulaire... qui se fait toujours attendre !

Il s'agit de :

- Mise à disposition de journées ponctuelles de décharge de classe, en fonction des moyens de remplacement disponibles,
- Programmation de deux journées de formation continue pour chaque directeur.trice (sur temps de classe ou d'anim péda),
- Mise à disposition d'un calendrier annuel des tâches administratives (des instructions seront diffusées aux DASEN et aux recteurs pour diffuser moins d'enquêtes et préserver des périodes sans enquête). Un observatoire est mis en place sur ce sujet, décliné par des groupes de travail départementaux,
- Liberté donnée aux équipes enseignantes d'organiser leur temps de service hors temps de classe, à l'exclusion des 18h de formation et des 6h de conseil d'école,
- Recrutement de services civiques et d'apprentis post-BAC pour l'aide administrative et le fonctionnement de l'école.

Par ailleurs, un agenda social s'ouvre avec les organisations syndicales, avec 4 dates programmées en septembre-octobre sur le temps, la délégation de compétences, la rémunération et la sécurité.

À ce jour, aucune réponse concrète n'est officialisée par le Ministère pour répondre aux besoins exprimés par les écoles, les équipes et les directeurs.trices.

**TEMPS, AIDE,
RECONNAISSANCE
POUR LA
DIRECTION D'ÉCOLE.**

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



Nouveaux programmes

Des programmes renforcés de l'Education au Développement Durable entrent en application à la rentrée 2020 (cycles 1 à 3). Les concepts de « transition écologique » et de « lutte contre le réchauffement climatique » y figurent. Des avancées sont notables : consolidation des apprentissages scientifiques pour mieux distinguer faits et opinions, transversalité des enseignements, ouverture de l'école. L'élection d'éco-délégués en Cours Moyen est recommandée par la circulaire de rentrée.

Le SNUipp-FSU a proposé de nombreux amendements pour dépasser la simple sensibilisation aux éco-gestes individuels, reconnecter les élèves à la nature et les former à une véritable éco-citoyenneté, dotée des capacités critiques pour interroger les choix de société présents et futurs et leurs conséquences environnementales et sociales. Face à l'urgence climatique, le SNUipp-FSU revendique une solide formation académique et didactique. Les programmes devraient être accompagnés d'un vademecum.



Bulletin d'adhésion 2020/2021

SNUipp 13

FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

La cotisation à 34%

Les cotisations 2020-2021 donneront lieu à un reçu pour la déclaration des revenus de 2020. Il vous sera adressé en février ou mars 2021 et vous permettra d'obtenir une réduction d'impôts de 66% du montant de votre cotisation.

Je me syndique à la section des Bouches-du-Rhône du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC, afin de contribuer

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, - au développement du service public d'Education,

- au maintien de l'unité de la profession grâce à un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, dans la Fédération Syndicale Unitaire.

Je demande à la Section des Bouches-du-Rhône du SNU-ipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles ses élus ont accès à l'occasion des Commissions Paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès, en m'adressant à la Section des Bouches-du-Rhône du SNU-ipp, 2 square Cantini 13006 Marseille.

Le.....

Signature :

NOM :

NOM de jeune fille :

Prénom :

Tél. :

Date de naissance :

Sexe : M F

Adj. Mat. Adj. Elem. Dir.cl.

Temps partiel ? OUI NON Quotité %

Catégorie professionnelle

PE PE HorsClasse PE CI Exc Instit. Instit. spé. PEGC PEGC HCI

PEGC CI Exc Etudiant PFSE Retraité(e) AADE /AVS

Adresse :

Code postal Ville

e-mail (personnel) :

Ecole :

e-mail (école) :

Echelon :

Nomination à titre DEF. à titre PROV.

Montant de la cotisation : euros

par Chèque

par virement

en espèces

par prélèvement fractionné (sans frais, étalé sur l'année scolaire -envoyer un RIB)

C'est ma première adhésion au SNUipp, je bénéficie de 50% de réduction (avec un montant minimum de 96 euros)

PE	Ech	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	euros	72	96	120	144	170	181	193	206	221	238	255
PE hors classe	Ech	1	2	3	4	5	6	7				
	euros	217	233	248	271	287	303					
PE classe Exc	Ech	1	2	3	4	5	6	7				
	euros	260	280	300	320	338	352	370				
Instituteur	Ech	7	8	9	10	11						
	euros	155	162	170	182	200						
PEGC hors classe	Ech	1	2	3	4	5	6					
	euros	177	186	197	210	238	255					
PEGC Cl. Excep.	Ech	1	2	3	4	5						
	euros	237	256	269	286	302						

Débuts de carrière : M1 : 32 euros PFSE : 72 euros T1 : 96 euros T2 et T3 : 120 euros

Directeurs : - de 9 classes : +5 euros 9 classes et + : +10 euros

Directeur établissement spécialisé : +40 euros

PE SEGPA : +20 euros PE spécialisé : +10 euros

Retraités : Indice < 500 : 101 euros 500 <Indice> 566 : 111 euros Indice > 566 : 121 euros

Dispo, congé parental : 96 euros AVS/AADE/AESH/M1 : 32 euros

Temps partiel : proportionnel au temps partiel (cotisation x taux) : 96 euros minimum

2021 ASSURANCE SCOLAIRE

DE LA MATERNELLE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

Vos élèves méritent le spécialiste de l'Assurance Scolaire.

PROTÉGER CHAQUE ENFANT, NOTRE RAISON D'ÊTRE.
La MAE, c'est bien plus qu'une Assurance Scolaire. Créée en 1932 par des enseignants, la MAE met toute son expertise au service des enfants, des parents et des équipes pédagogiques.

L'ASSURANCE SCOLAIRE MAE EST UN GAGE DE TRANQUILLITÉ.

Attestation immédiate

mae.fr

Recommandée par la



MAE • 02 32 83 60 13

Marseille • Le Méditerranée - 8 Square Cantini - CS 60008 - 13291 MARSEILLE CEDEX 06
Aix-en-Provence • 50 Cours Sextius - 13100 AIX EN PROVENCE

AP PI ENS 08/20 • Mutuelle MAE, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité (SIREN N°510 778 442) Mutuelle Assurance de l'Éducation, Société d'Assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances (SIREN N°781 109 145) • 62 rue Louis Bouilhet - CS 91833 - 76044 ROUEN CEDEX • Crédits photo : Offset by Shutterstock et Getty Images



MON PREMIER ASSUREUR